



Règlement du concours « UL Stories »

Table des matières

- I. Dénomination et objet du concours
- II. Nature des projets susceptibles subventionnés
- III. Conditions de recevabilité des projets déposés
- IV. Modalités d'inscription au concours / Le calendrier du concours /
Date limite d'inscription au concours
- V. Les règles de présentation : Pecha Kucha UL Stories ou l'art de
« pitcher » en 3 min. 20 sec.
- VI. Le jury et la détermination des gagnants
- VII. Financements
- VIII. Le traitement des données personnelles
- IX. Acceptation du règlement
- X. Restitution des Projets soutenus

I. Dénomination et objet du concours

Objet :

Ce concours organisé par l'Université de Limoges, le CROUS, et le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine, a pour objet de faire participer activement des étudiants de l'université au montage des projets dans les domaines suivants :

- Actions culturelles et sportives : arts visuels, cinéma, danse, design, littérature, écriture, multimédia, poésie, théâtre, musique, photographie, mode, création artistique, peinture, bande dessinée, sport.
- Engagement et solidarité : citoyenneté, solidarité locale, nationale et internationale, environnement, économie, développement durable.
- Jeunes talents : mise en valeur de la création artistique dans tous les domaines culturels.
- Scientifique et technique : aide aux projets privilégiant la recherche, les sciences, l'informatique, la technologie.
- Projets d'animation et d'intégration : animation des structures des CROUS et de l'Université de Limoges (restaurants universitaires, résidences, cafétérias, locaux universitaires).

Il y a 2 sessions par an.

Dénomination : UL Stories

II. Nature des projets susceptibles d'être subventionnés

Peuvent être subventionnés les projets relevant des domaines suivants :

- **Actions culturelles et sportives** : Arts visuels, cinéma, danse, design, littérature, écriture, multimédia, poésie, théâtre, musique, photographie, mode, création artistique, peinture, bande dessinée, sport,
- **Engagement et solidarité** : Citoyenneté, solidarité locale, nationale et internationale, environnement, économie, développement durable.
- **Jeunes talents** : Mise en valeur de la création artistique dans tous les domaines culturels.
- **Scientifique et technique** : Aide aux projets privilégiant la recherche, les sciences, l'informatique, la technologie.
- **Projets d'animation et d'intégration** : Animation des structures des CROUS et de l'Université de Limoges (restaurants universitaires, résidences, cafétérias, locaux universitaires).

Ne sont pas subventionnés :

- Dossiers incomplets / dossiers hors délai ;
- Création, fonctionnement et investissements des associations, rénovation des locaux associatifs,

- Subvention visant à équilibrer financièrement une association ;
- Rémunération d'étudiants ou d'intervenants extérieurs à l'exclusion des services de sécurité exigés par l'Université de Limoges dans le cadre de manifestations sur les campus ;
- Stages / formations, projets tuteurés... faisant partie du cursus universitaire ou donnant lieu à validation d'UE ;

III. Conditions de recevabilité des projets déposés

3.1 : Conditions générales de recevabilité

La Commission peut subventionner les projets présentés par des associations étudiantes de l'Université de Limoges, ou les associations dont, au moins un membre statutaire du bureau est étudiant à l'Université de Limoges.

La Commission peut également subventionner les projets individuels des étudiants inscrits à l'Université de Limoges.

Elle ne peut en aucun cas subventionner des projets faisant du prosélytisme religieux ou politique.

Les projets doivent mettre en exergue une dynamique d'animation de la vie étudiante (au minimum, une restitution de projet dans le milieu étudiant faisant partie intégrante du projet et développée dans le dossier : la commission en appréciera la pertinence). Peuvent-êtr également soutenus les projets qui sans avoir pour objet spécifiquement l'animation de la vie étudiante ni pour cadre strict de réalisation l'Université de Limoges, sont tournés vers le grand public et ont pour objet ou effet de promouvoir et valoriser les initiatives étudiantes et l'image de l'Université.

Les projets doivent être cofinancés par des partenaires publics ou privés (aide matérielle chiffrable ou financière).

Les projets doivent présenter un budget équilibré. Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

Les Slides de la « Pecha Kucha UL Stories » devront impérativement être remis 8 jours avant la soirée de présentation des projets. Au delà de cette date, aucune présentation ne sera acceptée et aucune modification ne sera prise en compte.

Projet ouverts

Les projets devront être construits de manière collaborative associant ainsi un maximum d'étudiants de différentes formations.

Pour ce faire des temps dédiés seront proposés au sein d'UL Factory, les « After Class », le soir de 18h à 21h.

Les « After Class » d'UL Factory s'appuient sur des dispositifs d'intelligence collective pour permettre d'innover de façon collaborative, offrant aux étudiants la possibilité de co-concevoir leurs projets.

Dans une logique d'Open Source, UL Factory intègre les étudiants, les associations, les professionnels et toutes personnes ou structures souhaitant s'inscrire dans une démarche de design de projet et de co-construction.

Calendrier disponible en début d'année universitaire.

3.2 : Conditions de recevabilité spécifiques :

● Galas :

Les projets portant organisation de « galas », de soirées d'intégration, ou tous autres comportant la consommation d'alcool doivent faire figurer, sous peine d'irrecevabilité un dispositif d'information sur les risques liés à la consommation d'alcool, de prévention des comportements à risque et d'accompagnement en cas de consommation excessive lors de la soirée (dispositif « Sam, conducteur désigné » ; distribution d'éthylotests ; organisation de transports collectifs etc...).

● Voyages d'études et échanges :

Les projets dont l'objet vise spécifiquement une composante ou une formation au sein d'une composante de l'Université (voyages d'étude ; échanges avec un autre établissement à caractère scientifique, culturel et professionnel européen ; visite d'entreprise etc...) doivent démontrer l'intérêt pour la formation et/ou la composante du projet organisé : liens développés avec des établissements dans le cadre de la construction de partenariats européens ou nationaux ; échanges d'étudiants et/ou d'enseignant ; conventions de partenariat pour l'accueil d'étudiants en stage. L'avis du responsable de formation et/ou du directeur de la composante sera sollicité par les porteurs de projet et joint au présent dossier. Celui-ci devra en outre comporter un volet dédié à la promotion de l'Université de Limoges : mise à disposition dans les établissements d'accueil ou les structures objets de la visite ou du voyage d'étude de brochures de présentation de l'Université etc...

Les porteurs de projet s'engagent à participer à une restitution sous forme d'un évènement « la Nuit des Projets » organisé par l'Université de Limoges sur un temps dédié et destinée à médiatiser et valoriser les initiatives étudiantes les plus innovantes ou les plus originales. Les porteurs de projet s'engagent à répondre à la sollicitation de l'Université de Limoges à participer à ce temps de restitution. Cette participation peut prendre différentes formes : organisation d'expositions, de conférences thématiques ou d'ateliers, échanges de bonnes pratiques etc...

IV. Modalités d'inscription au concours / Le calendrier du concours / Date limite d'inscription au concours

Remplir le dossier en ligne et le renvoyer avant la Date limite de dépôt des dossiers par mail à l'adresse suivante : ape@unilim.fr

Lors de l'envoi de votre dossier, demandez un accusé de réception.

L'ensemble des documents demandés doivent être envoyés en **une fois** avec le dossier complété. **Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.**

Organisation de deux concours par an

V. **Les règles de présentation : Pecha Kucha UL Stories ou l'art de « pitcher » en 3 min.20 sec.**

Concept :

La Pecha Kucha UL Stories est un format de présentation orale associée à la projection de 10 diapositives se succédant toutes les 20 secondes (la présentation dure 3 minutes et 20 secondes au total).

Cette contrainte impose à l'orateur de l'éloquence et un sens de la narration, du rythme, de la concision, mais aussi de l'expression graphique.

Vous devez être capable de « pitcher » votre idée de manière claire, rapide et structurée.

Pourquoi ce choix :

- 1) Structurer une présentation, en ne conservant que les points essentiels, sans avoir peur de supprimer certaines parties ou certaines cartes.
- 2) Favoriser une présentation compréhensible et accessible aux personnes n'ayant pas de connaissances techniques spécifiques.
- 3) Permettre une présentation visuelle, imagée, plutôt que des slides surchargés de texte, Utilisation d'images « métaphoriques » illustrant les propos et parlant d'elles-mêmes....
- 4) Favoriser la créativité pour éveiller l'attention du public tout en lui laissant le souvenir d'une performance unique. Tenter d'aiguiser la curiosité de l'auditoire.

VI. **Le jury et la détermination des gagnants**

Composition de la commission chargée d'auditionner les porteurs de projets, d'évaluer et de primer les projets présentés :

- Le Président de l'Université de Limoges ou son représentant
- Le Recteur de l'académie de Limoges ou son représentant
- Le Directeur Régional des Affaires culturelles ou son représentant
- Le Directeur du CROUS de Limoges ou son Représentant
- Le Président du Conseil régional de la Nouvelle Aquitaine ou son représentant
- Le Président du Conseil général ou son représentant
- Le Vice-président Etudiant de l'Université de Limoges
- Un représentant élu du Conseil d'administration du CROUS
- Un représentant du Service de la Vie de l'Etudiant du CROUS
- Les représentants élus étudiants des Conseils centraux (titulaires)
- Le responsable du Développement et de l'Animation de la Politique Culturelle de l'Université de Limoges
- Les responsables de la Communication du CROUS et de l'Université de Limoges
- Un représentant du Pôle Formation et Insertion Professionnelle de l'Université de Limoges

- Un représentant du Carrefour des étudiants du Pôle Formation et Insertion Professionnelle de l'Université de Limoges
- Le cas échéant, une personnalité qualifiée

VII. Financement

Suite à la commission, un arrêté est pris et le versement de la subvention allouée est effectué.

Les porteurs de projet ont pour obligation de produire un bilan qualitatif et quantitatif de l'action menée dans un délai maximal de 1 mois après la fin de l'action.

VIII. Le traitement des données personnelles

Les données fournies dans le dossier seront utilisées pour constituer une base de données des associations étudiantes et mises en ligne sur le site de l'Université.

IX. Acceptation du règlement

La participation à ce concours implique une acceptation entière et sans réserve de ce présent règlement et de ses éventuels avenants, formant la Loi contractuelle entre les parties.

Droit de Recours

Seule la lettre officielle notifiant la décision ouvre droit à recours. Les associations étudiantes peuvent présenter un recours auprès de la Commission FSDIE en détaillant clairement les motifs de l'appel en une page recto verso maximum hors annexes. Le recours doit être adressé au Carrefour des Etudiants, selon des délais en vigueur.

Afin d'éviter les abus, les règles suivantes sont à respecter :

Une fois le projet réalisé, le responsable doit fournir un bilan moral et un bilan financier de l'opération dans un délai maximal de 1 mois après la fin de l'action.

Si le projet donne lieu à l'édition d'un livre, documentaire / film ou tout autre support, celui-ci doit être fourni avec les bilans.

Les logos de l'Université de Limoges, du CROUS de Limoges et de la Région Nouvelle Aquitaine devront obligatoirement être présents sur tous les documents de communication du projet tels que tracts, affiches, site internet... Les logos sont disponibles sur simple demande aux services en charge de la communication des différentes institutions représentées au sein de la commission. Il ne devra pas être transformé.

En cas de modifications du déroulement de l'évènement (date, lieu, emploi du temps, financement...), le porteur de projet doit en informer la commission.

L'étudiant ou l'association n'ayant pas respecté cette règle, peut se voir refuser par la Commission FSDIE toute nouvelle demande de subvention pendant un an.

Après examen des bilans de l'opération, le montant de la subvention pourra être révisé par la commission.

Un justificatif de toutes les dépenses pourra également être demandé.

La commission se réserve un droit de regard sur la bonne utilisation des fonds accordés et peut demander l'émission d'un ordre de reversement.

Tout projet non réalisé donnera lieu au remboursement intégral de la subvention octroyée.

X. Restitution des Projets soutenus

Afin d'apporter une visibilité aux initiatives étudiantes, un événement dédié aux projets ayant bénéficié du concours « UL Stories » sera organisé une fois par an.

L'objectif de la « Nuit des projets » est donc de mettre un « coup de projecteur » sur dix projets originaux, par le biais de témoignages d'étudiants engagés.

Si un projet est soutenu, les porteurs de celui-ci s'engagent à se rendre disponibles pour participer à cet évènement annuel.